



Québec, le 1^{er} décembre 2021

Crédits carbone forestiers, Solifor sonne la charge

Gestion Solifor, une filiale du Fonds de solidarité FTQ, est récemment devenu la toute première organisation à vendre des crédits carbone certifiés sous le programme VCS (Verified Carbon Standard) pour la conservation d'une forêt du Québec. La mise en conservation d'une superficie forestière de 106 km² en Abitibi-Témiscamingue permettra à Solifor de vendre plus de 200 000 crédits de type ex-post aux entreprises souhaitant compenser leurs émissions de GES.



***Photo d'un peuplement forestier mature inclus à la forêt du Bloc Monet
mis en conservation depuis le 1^{er} mai 2016***

La conservation du Bloc Monet

En date du 1^{er} mai 2016, Solifor a arrêté toute récolte de bois sur l'une de ses propriétés forestières afin d'en augmenter le réservoir carbone et pouvoir développer un projet permettant la délivrance de crédits carbone. Plus précisément, Solifor a placé sous conservation une forêt de 106 km² située en Abitibi-Témiscamingue, connue sous le nom de « Bloc Monet ». La durée minimale de conservation a été fixée à 60 ans, c'est-à-dire qu'aucune récolte forestière ne sera réalisée sur cette propriété jusqu'en 2076. L'arrêt des coupes pendant ces 60 années permettra

d'augmenter les stocks de carbone en forêt, en plus de limiter les émissions de GES libérées lors d'opérations forestières. Dans le cadre de ce projet, seules les réductions d'émissions ont été converties en crédits carbone.

L'aménagement forestier durable est un moyen reconnu par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour lutter contre les changements climatiques. Or, dans certains cas, la conservation d'une forêt peut représenter une excellente alternative à l'aménagement forestier. C'est le cas notamment pour les grands propriétaires privés comme Solifor puisque la conservation offre un bel équilibre entre les bénéfices financiers et environnementaux qu'elle génère à court terme. Cette nouvelle réalité est maintenant possible grâce à l'investissement provenant du secteur privé par l'achat de crédits carbone.



Les 23 et 24 septembre 2020, un ingénieur forestier indépendant a validé la précision des données du projet ayant servi à calculer le nombre de crédits carbone



Des suivis seront réalisés périodiquement pour s'assurer de la permanence des arbres mis en conservation

Crédits carbone de qualité

Pour maximiser la qualité des crédits carbone provenant de la conservation du Bloc Monet, Solifor a pris la décision de faire certifier son projet carbone sous le programme VCS, administré par l'organisation VERRA. Le programme VCS est le plus reconnu et le plus utilisé par les développeurs de projet carbone sur le marché volontaire. Ce programme oblige qu'un projet soit développé en respectant une méthodologie approuvée par des groupes de scientifiques, qu'il respecte des critères d'admissibilité et des exigences strictes, qu'il fasse l'objet d'une consultation publique, et qu'il soit validé et vérifié par une tierce partie indépendante. Une démarche étalée sur 2 ans a été nécessaire à Solifor et Consultants forestiers DGR, l'organisation responsable du développement du projet carbone, pour réaliser toutes les étapes du processus de certification.



L'Assemblée nationale du Québec est récemment devenue la première acheteuse des crédits carbone VCS provenant du projet de conservation du Bloc Monet

L'Assemblée nationale, premier acheteur

Au début du mois de décembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec est devenue la toute première organisation à acheter des crédits liés au projet carbone du Bloc Monet, lesquels sont les premiers crédits certifiés VCS provenant d'un projet forestier du Québec étant mis en marché. En ce moment, Solifor peut uniquement vendre les crédits carbone associés à l'arrêt des coupes entre 2016 et 2020. Ce nombre s'élève au-delà de la barre des 25 000 crédits carbone. L'argent obtenu de la vente des crédits carbone permettra à Solifor de compenser en partie la baisse de revenus ayant résulté de la conservation du Bloc Monet.

Pour plus d'information concernant le projet de conservation de Solifor, nous vous invitons à consulter l'hyperlien ci-dessous qui vous permettra d'accéder à toute la documentation du projet.

<https://registry.verra.org/app/projectDetail/VCS/2322>

Les crédits carbone, un outil indispensable à la lutte aux changements climatiques

La COP26, qui s'est tenue en novembre 2021 en Écosse, aura été une occasion de plus pour apprécier l'importance que les marchés carbone joueront au niveau de l'afflux d'investissements du secteur privé et public vers le déploiement d'initiatives vertes. Cette conférence à laquelle auront participé environ 120 chefs d'État aura notamment permis aux pays signataires de l'Accord de Paris de finaliser les négociations visant à fixer des règles pour les marchés carbone. L'article 6 de l'Accord de Paris détaille les lignes directrices et les exigences auxquelles les marchés carbone et ses acteurs devront inévitablement se plier. Le tout dans le but d'assurer la qualité des crédits carbone qui sont transigés et l'intégrité des affirmations que les acheteurs de tels crédits pourront faire publiquement.